



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 115566

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur l'existence de dispositifs techniques qui permettent d'empêcher le démarrage des véhicules automobiles pendant que leur conducteur ne s'est pas soumis à un contrôle révélant un taux d'alcoolémie négatif. Ces dispositifs permettent de lutter efficacement contre l'alcoolémie au volant. Des dispositifs analogues permettraient d'ailleurs de combattre la conduite sous l'emprise de stupéfiants, dont on sait les ravages qu'elle provoque. C'est la raison pour laquelle il serait très opportun de promouvoir ces dispositifs, voire de les rendre obligatoires. Il lui demande si le Gouvernement envisage de prendre des mesures en ce sens.

Texte de la réponse

Dans le cas de conducteurs souffrant d'une addiction alcoolique, la mise en place volontaire d'un dispositif conditionnant le démarrage du véhicule à l'expiration d'air ayant un taux d'alcoolémie négatif constitue une alternative prometteuse. Une expérimentation conduite sur ces dispositifs depuis 2005 est achevée et a donné des résultats satisfaisants. Sur l'ensemble du territoire, les procureurs pourront donc requérir l'usage d'un éthylomètre anti-démarrage comme peine de substitution pour les délinquants alcooliques à l'issue de la procédure en cours pour généraliser cette possibilité. Afin de rendre cette solution plus accessible, des dispositifs plus simples et moins onéreux sont actuellement expérimentés en Suède et pourraient, notamment sur des flottes de véhicules à usage professionnel, être montés en série si l'expérimentation s'avère concluante. Il convient de noter que ces équipements nécessitent un ré-étalonnage régulier. En revanche il n'existe pas de dispositif équivalent pour le contrôle des stupéfiants qui ne sont pas détectables par l'air expiré mais uniquement par l'analyse d'éléments liquides (sueur, salive, sang, etc.).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115566

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 janvier 2007, page 210

Réponse publiée le : 13 mars 2007, page 2772